

Arrêté portant sur la composition de la Commission Recherche

Arrêté n° 2017-001

L'Administrateur provisoire

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712.1, L712-2 et L781-1 à L781-6 ;
- Vu les articles D719-1 à D719-40 de la partie réglementaire du code de l'éducation fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;
- Vu la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 ;
- Vu les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
- Vu l'arrêté du Recteur de l'académie de Guadeloupe, Chancelier des Universités et de la Rectrice de l'académie de Martinique, Chancelière des Universités, en date du 31 août 2016 nommant Monsieur Jacky NARAYANINSAMY, Administrateur provisoire de l'Université des Antilles à compter du 1er septembre 2016 ;
- Vu l'arrêté DAJ n° 2016-1559 portant création du comité électoral consultatif de l'Université des Antilles en date du 27 septembre 2016 ;
- Vu l'arrêté CAB n° 2016-2219 portant organisation des élections aux conseils de l'université des Antilles en date du 24 octobre 2016 ;
- Vu l'arrêté du Recteur de l'académie de Guadeloupe, Chancelier des Universités, en date du 3 novembre 2016 portant création de la commission de contrôle des opérations électorales ;
- Vu l'arrêté n°2016-2349 portant création et composition des bureaux de vote en date du 17 novembre 2016 ;

- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission Recherche du pôle Guadeloupe en date du 23 novembre 2016 ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission Recherche du pôle Martinique en date du 23 novembre 2016 ;
- Vu** le choix opéré par les membres élus à la Commission recherche du pôle Martinique le 13 décembre 2016, pour les personnalités extérieures ;
- Vu** le choix opéré par les membres élus à la Commission recherche du pôle Guadeloupe le 14 décembre 2016, pour les personnalités extérieures ;

ARRETE

Article 1^{er} : Commission Recherche du pôle Guadeloupe

La composition de la Commission Recherche du pôle Guadeloupe est fixée comme suit :

Collèges	Nombre de sièges	Membres
A	4	GEOFFROY Michel
		GASPARD Sarra
		GROS Olivier
		SAINTON Jean-Pierre
B	2	ANTOINE-JOINVILLE Sophie
		CALIF Rudy
C	2	JEAN-ALEXIS Célia
		VERDOL Philippe
D	1	JACQUET Nathalie
E	2	AZEDE Catherine
		LETIN Grégory

F	1	COLLOT Moïse
USAGERS DOCTORANTS	2	ODACRE Elisabeth
		SOLVAR Sidney
PERSONNALITES EXTERIEURES	2	BENGOUBOU-VALERIUS Mendy
		MARTINEZ Dominique (CIRAD)

Article 2 : Commission Recherche du Pôle Martinique

La composition de la Commission Recherche du pôle Martinique est fixée comme suit :

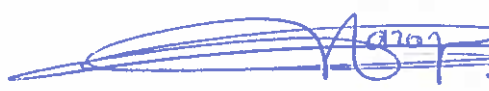
Collèges	Nombre de sièges	Membres
A	4	DANIEL Justin
		JOSEPH Philippe
		RAVIN-SMITH Juliette
		ROUVILLAIN Jean-Louis
B	2	L'ETANG Gerry
		MAINGE Paul-Emile
C	2	GALY Karine
		JO Louis-Félix
D	1	DESERT Gérald
E	2	BERNADINE Jean-Marc
		PAJARD Anne
F	1	PELAGE Mirella

USAGERS DOCTORANTS	2	CLAUDE Jean-Philippe
		CONFLON GROS-DESIRS Patricia
PERSONNALITES EXTERIEURES	2	QUENEHERVE Patrick (IRD)
		MARIE-JOSEPH Pierre

Article 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services et ses adjoints, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 3 janvier 2017


 Jacky NARAYANINSAMY

